



# Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. : générale  
11 avril 2024  
Français  
Original : anglais

---

## Session annuelle de 2024

18 au 20 juin 2024

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

### Questions d'organisation

## Rapport de la première session ordinaire 2024, 12 et 13 février 2024<sup>1</sup>

### I. Élection du bureau

1. Le 10 janvier 2024, le Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a procédé à l'élection des membres de son Bureau pour l'année 2024. L'Ambassadrice et Représentante permanente du Panama auprès des Nations Unies, Son Excellence Mme Markova Concepción Jaramillo (représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes) a été élue au Conseil d'administration. Les vice-présidents élus représentent les groupes régionaux suivants : a) États d'Asie et du Pacifique : Son Excellence M. Jonibek Ismoil Hikmat, Ambassadeur et Représentant permanent du Tadjikistan auprès des Nations Unies ; b) États d'Europe occidentale et autres États : Son Excellence M. Andreas Von Uexküll, Ambassadeur et Représentant permanent adjoint de la Suède auprès des Nations Unies ; c) États africains : Son Excellence Mme Halley Christine Yapi Bah, Ambassadrice et Représentante permanente adjointe de la Côte d'Ivoire auprès des Nations Unies ; et d) États d'Europe orientale : Mme Joanna Sylwia Skoczek, Ministre Conseillère et Représentante permanente adjointe de la Pologne auprès des Nations Unies.

2. Le vice-président sortant, Son Excellence M. Maurizio Massari, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Italie auprès des Nations Unies (représentant les États d'Europe occidentale), a félicité le Président et les vice-présidents entrants. Il a également remercié le Conseil d'administration et ses collègues du Bureau ayant travaillé à ses côtés pendant son mandat : Son Excellence M. Sergiy Kyslytsya, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Ukraine auprès des Nations Unies (représentant les États d'Europe orientale) ; Son Excellence Mme Leonor Zalabata Torres, Ambassadrice et Représentante permanente de la Colombie auprès des Nations Unies (représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes) ; Son Excellence M. Suriya Chindawongse, Ambassadeur et Représentant permanent de la Thaïlande auprès des Nations Unies (représentant les États d'Asie et du Pacifique) ; et Mme Nelly Banaken Elel, Première Conseillère à la Mission

---

<sup>1</sup> Remarque : le présent document a été élaboré dans son intégralité par ONU-Femmes.



permanente de la République du Cameroun auprès des Nations Unies (représentant les États africains).

## II. Questions d'organisation

3. La première session ordinaire de 2024 du Conseil d'administration s'est tenue au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, du 12 au 13 février 2024. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire annoté et le plan de travail de la première session ordinaire ([UNW/2024/L.1/Rev.1](#)), et approuvé le rapport de la deuxième session ordinaire de 2023, laquelle s'était tenue du 12 au 13 septembre 2023 ([UNW/2023/9](#)). Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour provisoire et le plan de travail pour la session annuelle de 2024, qui se tiendra du 18 au 20 juin 2024 ([UNW/2024/CRP.1/Rev.1](#)), et adopté le plan de travail annuel pour 2024 ([UNW/2024/L.2](#)).

4. Le Conseil d'administration a adopté une décision : Décision 2024/1 – Rapport financier et états financiers audités de l'année terminée le 31 décembre 2022 et Rapport du Comité des commissaires aux comptes, joint en annexe au présent rapport.

## III. Déclarations liminaires

5. La nouvelle Présidente élue du Conseil d'administration a ouvert la session en rappelant l'engagement continu du Bureau à améliorer la gouvernance du Conseil d'administration en renforçant l'efficacité de sa fonction de supervision, tout en s'appuyant sur le remarquable travail réalisé par les précédents Bureaux. Elle a également évoqué les différents rapports et exposés qui seraient présentés durant la première session ordinaire, ainsi que la décision à négocier.

6. Dans sa déclaration liminaire, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes a félicité la Présidente et le Bureau nouvellement élus, et remercié le Président et les vice-présidents de l'année écoulée. Elle a présenté les Directrices exécutives adjointes récemment nommées, Mme Nyaradzayi Gumbonzvanda et Mme Kirsi Madi, et a remercié Mme Sarah Hendriks et M. Moez Doraid d'avoir assuré les fonctions de Directeurs exécutifs adjoints pendant la période de transition. Elle a remercié tous les membres de la famille d'ONU-Femmes pour leur travail ainsi que pour leur dévouement, leur enthousiasme et leur engagement sans faille à l'égard du mandat et des activités de l'Entité.

7. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a indiqué que les femmes et les filles continuent de payer un lourd tribut aux crises locales et mondiales, et a souligné le courage et la force dont elles font preuve. Elle a précisé qu'ONU-Femmes continuera à œuvrer avec et pour toutes les femmes, partout dans le monde, en faveur de la paix, du développement, de la justice et de l'élimination de toutes les formes de violence. Elle a rendu hommage à toutes les personnes qui risquent leur vie ou l'ont perdue pour réaliser l'égalité des sexes et défendre les droits des femmes et des filles vivant confrontées aux situations les plus éprouvantes. Au-delà des crises, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes a mis en évidence la polarisation croissante des opinions publiques, le recul des démocraties et la réduction de l'espace civique qui, ensemble, créent des environnements politiques et sociaux propices à la remise en question des normes relatives à l'égalité des sexes et des processus d'autonomisation des femmes, qui semblaient pourtant largement acquis. Elle a ajouté que, à mi-chemin de l'échéance de 2030 pour les objectifs de développement durable (ODD), aucun indicateur de l'objectif d'égalité des sexes n'avait été « atteint ou presque atteint ». La Directrice exécutive de l'Entité a réaffirmé qu'ONU-Femmes se tiendra toujours aux côtés des femmes et des filles et que, collectivement, il fallait s'assurer que les droits des

femmes se situent au cœur de notre programme et des 75 processus électoraux organisés cette année à travers le monde. Elle a rappelé que, cette année, la Journée internationale de la femme et la Commission de la condition de la femme sont axées sur l'investissement en faveur des femmes en tant qu'instrument privilégié pour accélérer les progrès vers l'égalité des sexes. Elle appelle en outre l'ensemble des États membres et des parties prenantes à avancer sur cette question essentielle ainsi qu'à convenir de conclusions concrètes et progressives qui reflètent la nécessité absolue de soutenir financièrement l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et les organisations de femmes.

8. Alors qu'elle présentait certains résultats obtenus par ONU-Femmes en 2023, la Directrice exécutive de l'Entité a mis en avant un programme mené conjointement avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) qui a changé la vie des travailleuses immigrées au Cambodge, en Indonésie, au Laos, en Malaisie, au Myanmar, aux Philippines, en Thaïlande et au Viet Nam, conduit à l'élaboration de 84 nouvelles lois, politiques et stratégies relatives au travail et mis fin aux violences à l'égard des femmes, et ainsi permis de renforcer les droits de plus de 35 millions de personnes dans huit pays. Elle a indiqué qu'ONU-Femmes a intensifié ses interventions dans les situations de crise humanitaire, notamment en tirant parti de ses connaissances essentielles, par exemple au moyen de messages d'alerte servant à mettre en lumière les besoins spécifiques des femmes et des filles qui traversent des conflits et à amplifier leurs demandes, ou en soutenant des médiatrices au Burundi, dans l'État de Palestine, en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda, en Somalie, au Soudan et au Soudan du Sud. Elle a fait remarquer qu'ONU-Femmes dirigeait ou codirigeait actuellement des groupes d'action humanitaire et d'égalité des sexes dans 90 % des territoires couverts, et fournissait des services vitaux aux femmes et aux filles dans 33 situations de crises. Elle a également ajouté qu'elle était particulièrement fière de l'action d'ONU-Femmes à l'échelle nationale contre les violences à l'égard des femmes par l'intermédiaire de l'initiative Spotlight, laquelle a directement soutenu les organisations locales de femmes à travers 24 programmes nationaux et six programmes régionaux, tout en renforçant les budgets nationaux consacrés à l'égalité des sexes dans 18 pays. La Directrice exécutive de l'Entité a déclaré que l'une des priorités de l'organisation pour cette année, en collaboration avec ses partenaires, consisterait à accélérer la mise en œuvre locale de Génération Égalité afin de pouvoir mettre davantage l'accent sur l'obtention de résultats au niveau des pays ainsi que sur leur mesure. Cette démarche répond et contribue à sa volonté de faire de sa présence sur le terrain une priorité. S'agissant des initiatives avec le secteur privé, elle a souligné les réalisations en lien avec les Principes d'autonomisation des femmes et l'Unstereotype Alliance (L'Alliance contre les stéréotypes).

9. Évoquant la situation financière actuelle, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a indiqué que, selon les chiffres préliminaires, ONU-Femmes avait augmenté ses dépenses et ses recettes en 2023. Elle a précisé que les ressources ordinaires de l'Entité ont augmenté et a souligné la confiance que procurent ces contributions. Elle a également fait remarquer le devoir d'utiliser efficacement et judicieusement ces ressources ainsi que le besoin de communiquer de manière efficiente sur les effets de cette utilisation. Elle a ajouté que les perspectives financières d'ONU-Femmes pour 2024 étaient, de la même façon que le reste du système des Nations Unies, moins radieuses, signifiant qu'ONU-Femmes pourrait atteindre moins de femmes et de filles à la fois lorsque l'urgence se présenterait. En accord avec la métasynthèse des activités de plaidoyer et de communication d'ONU-Femmes qui sera abordée lors de la session, elle a fait remarquer qu'ONU-Femmes œuvre et investit en faveur du renforcement des capacités de communication au sein de l'organisation, et ce d'une manière coordonnée. Pour conclure, la Directrice exécutive de l'Entité a rappelé que dans un monde de plus en plus polarisé, ONU-Femmes maintenait sa position aux côtés de

toutes les femmes et les filles et continuait de remplir son mandat tout en restant fidèle aux principes des Nations Unies et en collaborant étroitement avec le Conseil d'administration et toutes les parties prenantes, notamment les États membres et la société civile.

10. À l'ouverture des débats, de nombreuses délégations ont remercié la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive pour ses observations et ses compétences de direction lors de multiples crises mondiales complexes. Les délégations ont félicité la Présidente et les vice-présidents pour leur élection et ont exprimé leur gratitude à l'égard du Bureau sortant pour sa gestion du Conseil d'administration en 2023. Les États membres ont en outre accueilli chaleureusement les nouvelles Directrices exécutives adjointes, Mme Gumbonzvanda et Mme Madi. Plusieurs intervenants ont réaffirmé leur soutien au triple mandat d'ONU-Femmes et à son approche axée sur le terrain. Différents États membres ont souligné l'importance de pouvoir compter sur des financements prévisibles et flexibles, et ont encouragé ONU-Femmes à poursuivre la mobilisation des ressources appropriées pour accélérer la mise en œuvre du Plan stratégique d'ONU-Femmes pour la période 2022-2025, notamment en élargissant sa base de donateurs. Un groupe d'États a également salué le renforcement des processus internes, notamment grâce au Comité de gestion des risques et au Comité d'allocation budgétaire, et a demandé à ONU-Femmes de tenir le Conseil d'administration informé sur la gestion financière et de présenter précisément la façon dont les réserves excédentaires ont été allouées aux projets et aux initiatives. Dans une déclaration conjointe, 32 États membres ont souligné qu'ils estimaient que Génération Égalité contribuait sensiblement à la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, des ODD et du Plan stratégique d'ONU-Femmes, et ont réaffirmé leur soutien à l'égard de l'Entité en tant que responsable de l'initiative. D'autres intervenants ont invité ONU-Femmes à leur faire part de ses réflexions sur l'examen mené par le Corps commun d'inspection sur la gouvernance et la supervision des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'ONU-Femmes. Une autre délégation a rappelé l'importance d'appliquer le Plan stratégique d'ONU-Femmes pour la période 2022-2025 dans le cadre de son mandat convenu au niveau intergouvernemental et de déployer des activités sur le terrain uniquement à la demande et avec le consentement de l'État concerné. Enfin, de nombreuses délégations ont accueilli favorablement le thème prioritaire de la Commission de la condition de la femme de cette année et ont fait observer l'importance des processus intergouvernementaux à venir, tels que le Sommet de l'avenir et la conférence Beijing+30 pour faire avancer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles.

#### **IV. Questions relatives à l'audit**

11. Dans ses observations liminaires sur ce point, la Directrice exécutive adjointe a salué les efforts de collaboration entre le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies (« Comité des commissaires aux comptes ») et ONU-Femmes. Elle a indiqué que la douzième opinion sans réserve consécutive s'inscrivait dans la longue série des opinions favorables reçues par l'Entité depuis sa création. La Directrice exécutive adjointe a salué la précieuse contribution du Comité des commissaires aux comptes en faveur du renforcement de l'efficacité et de la productivité organisationnelles d'ONU-Femmes, et a ajouté que l'Entité a accéléré sa transformation institutionnelle, un aspect essentiel pour faire appliquer le Plan stratégique 2022-2025. Elle a souligné le fait qu'ONU-Femmes n'avait aucune recommandation émise de longue date en souffrance pour la troisième année consécutive, et

que l'organisation avait renforcé les processus de contrôle essentiels de ses opérations mondiales menées dans divers pays et régions en 2023.

12. Le Représentant du Comité des commissaires aux comptes et Directeur de l'audit externe de la République du Chili a présenté le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers audités de l'année terminée le 31 décembre 2022 ([A/78/5/Add.12](#)). Selon le Comité, les états financiers présentaient fidèlement, à tous égards importants, la situation financière d'ONU-Femmes au 31 décembre 2022, ainsi que ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public. Le Comité des commissaires aux comptes a mis en évidence une marge de progression dans des domaines tels que la planification stratégique, la gestion des programmes, la gestion des achats, l'établissement de partenariats avec le secteur privé et les technologies de l'information et de la communication, pour lesquels il a émis 18 recommandations, toutes acceptées par ONU-Femmes. S'agissant du suivi des recommandations précédentes, le Comité des commissaires aux comptes a fait remarquer que parmi les 27 recommandations formulées, 70 % avaient été pleinement appliquées et 30 % étaient en cours d'application. Le Comité des commissaires aux comptes a salué les efforts déployés par ONU-Femmes pour mettre en œuvre les recommandations de longue date ainsi que le solide engagement de l'Entité à gérer les recommandations issues du processus d'audit. Le Comité des commissaires aux comptes a indiqué que toutes les recommandations antérieures à 2020 avaient été mises en œuvre.

13. La Directrice adjointe de la gestion financière a présenté le rapport financier et les états financiers audités pour l'année terminée le 31 décembre 2022 ([A/78/5/Add.12](#)), le montant total des recettes s'élevant à 671 millions de dollars. Le total des dépenses s'est élevé à 540 millions de dollars et l'Entité a enregistré un excédent de 130,8 millions de dollars pour l'année terminée le 31 décembre 2022, contre 151 millions de dollars en 2021. Cet excédent représente les fonds contractuels à disposition pour les activités liées au programme d'ONU-Femmes des prochaines années. Concernant les recettes par type de fonds, il a été mentionné que les ressources ordinaires ont augmenté de 13 millions de dollars, soit une hausse de 6,5 %, principalement imputables à la signature des six accords pluriannuels de 2022, tandis que les autres ressources ont diminué de 23 millions de dollars. Les activités opérationnelles de l'Entité sont principalement financées au moyen de contributions volontaires, dont 33 % sont des ressources ordinaires et 64 % d'autres ressources. Les contributions obligatoires s'élèvent à un peu plus de 1 % des ressources de 2022 et participent aux fonctions d'appui normatif d'ONU-Femmes. Concernant les types de donateurs, les recettes d'ONU-Femmes proviennent majoritairement des gouvernements et des organismes intergouvernementaux, suivis des institutions multilatérales, puis des fondations, du secteur privé et des comités nationaux. Les actifs totaux de l'Entité ont augmenté de 10 % pour atteindre 1,3 milliard de dollars, dépassant son passif de 134,1 millions de dollars et mettant ainsi à disposition d'ONU-Femmes un actif net de 1,1 milliard de dollars.

14. La Directrice de la Division de la planification stratégique, des ressources et de l'efficacité a fait un point sur la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes par ONU-Femmes ainsi que sur les résultats obtenus. Elle a souligné que huit des 18 nouvelles recommandations du cycle d'audit de 2022 étaient considérées comme hautement prioritaires et qu'elles relevaient des domaines de planification stratégique, de gestion de programme et des partenariats avec le secteur privé. Elle a présenté l'objectif d'ONU-Femmes consistant à dépasser le taux de mise en œuvre des nouvelles recommandations, qui s'élevait à 70 % au cours des années précédentes. La Directrice a résumé quelques réalisations majeures liées à l'application des recommandations d'audit au niveau des cinq secteurs consacrés à l'efficacité et à la

productivité organisationnelles du Plan stratégique 2022-2025. Elle a souligné qu'ONU-Femmes reste pleinement engagée dans la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes, car l'Entité reconnaît leur importance pour l'amélioration de ses opérations et, par conséquent, la réalisation des objectifs de son Plan stratégique.

15. Les délégations ont salué la douzième opinion sans réserve consécutive et les efforts déployés par ONU-Femmes pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Les délégations ont remercié le Comité des commissaires aux comptes pour son rapport. Dans une déclaration conjointe formulée au nom d'un groupe de pays, les comptes rendus sur l'état de l'application des recommandations et les efforts déployés pour harmoniser la réponse entre les fonds et les programmes ont été salués. La déclaration conjointe a également salué les mesures prises pour améliorer la gestion prospective et effective du budget, et a demandé à être informée des avancées. La recommandation hautement prioritaire relative aux défaillances de la mise en œuvre du Plan stratégique d'ONU-Femmes a été relevée par le groupe de pays, et une inquiétude a été exprimée quant aux fonds qui n'ont pas été alloués aux ODD ou suivis en regard de ces derniers. Le groupe de pays a indiqué que la mise en œuvre en cours de Quantum, le nouveau système de planification des ressources internes, devrait consolider le lien entre le financement, la planification et l'établissement de rapports sur les progrès vers la réalisation des ODD. ONU-Femmes a été encouragée à adhérer aux recommandations pour renforcer le soutien apporté aux bureaux de pays afin de leur permettre d'entreprendre des actions concrètes en faveur de la durabilité environnementale. La déclaration conjointe a souligné l'importance de suivre régulièrement les systèmes de contrôle interne et de former le personnel d'ONU-Femmes ainsi que les partenaires du programme afin qu'ils puissent comprendre et réaliser les résultats attendus dans le cycle du programme. L'intervenant suivant a encouragé ONU-Femmes à clôturer les recommandations en souffrance de 2021 le plus rapidement possible. Une autre délégation a fait remarquer que la transparence d'ONU-Femmes sur les questions financières affectait directement la qualité de l'exécution du triple mandat de l'organisation. En outre, elle a salué les efforts déployés pour améliorer les mécanismes destinés à garantir l'utilisation efficace et efficiente des ressources, ainsi que la responsabilité à rendre compte de l'utilisation des fonds reçus. Un autre État membre a demandé qu'ONU-Femmes explique les améliorations du système de gestion des résultats qui sont prévues et qui permettraient d'assurer le suivi des performances et des ressources, notamment en regard des indicateurs des ODD, et a demandé si le déploiement intégral de Quantum était susceptible d'appuyer ou de faciliter leur mise en œuvre. Il a également demandé des précisions sur la procédure pilote relative aux notes stratégiques des bureaux de pays et sur la manière dont les États membres peuvent la soutenir. Le même intervenant a déclaré qu'un échange plus systématique avec ONU-Femmes sur la gestion des risques permettrait au Conseil d'administration de remplir plus efficacement ses fonctions de supervision, et a demandé dans quelle mesure l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes avait contribué aux processus de gestion des risques de l'Entité.

16. En réponse, le Directeur de la Division gestion et administration a informé les délégations qu'ONU-Femmes avait élaboré une politique de durabilité environnementale et des procédures concernant les normes environnementales et sociales, qui ont été adoptées en décembre 2023. Celles-ci traitent des aspects opérationnels internes et programmatiques externes des questions environnementales. S'agissant des projets pilotes relatifs aux notes stratégiques au niveau national, il a souligné que le financement des notes fournissait des ressources de qualité pour les programmes d'ONU-Femmes, lesquelles améliorent l'aptitude de l'Entité à garantir des résultats concrets au niveau national. La Directrice de la Division

de la planification stratégique, des ressources et de l'efficacité a indiqué qu'ONU-Femmes avait finalisé la mise en correspondance du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources de l'Entité avec les ODD. Cela permettra à ONU-Femmes de déclarer toutes les contributions financières annuelles associées à chacun des ODD. La Direction a également indiqué que pour la prochaine étape du projet Quantum Plus d'ONU-Femmes, l'Entité cherchait à améliorer le système de gestion axée sur les résultats et à garantir l'établissement de liens avec Quantum pour assurer un suivi rigoureux des contributions d'ONU-Femmes pour chaque indicateur des ODD. En ce qui concerne le suivi des partenaires de mise en œuvre, ONU-Femmes utilise une procédure actualisée pour la sélection des partenaires de programme assortie d'orientations précises en matière d'évaluation des capacités axée sur les risques. S'agissant des recommandations restantes de 2021, la Directrice a déclaré que trois des huit recommandations avaient été clôturées ou soumises pour clôture et que cinq autres étaient en cours d'application et sur le point d'être mises en œuvre dans les délais prévus. Concernant la transparence, les délégations ont été assurées qu'ONU-Femmes continuera d'investir dans son portail de transparence et que la troisième phase du portail qui, en 2024, a déjà été amorcée, améliorera la capacité de l'Entité à suivre ses résultats et mettre les ressources utilisées en regard des ressources prévues. Cela permettra le financement direct des notes stratégiques. Concernant le processus de diligence raisonnable pour la participation du secteur privé, la Directrice a indiqué qu'ONU-Femmes disposait d'une nouvelle politique et procédure qui avait été adoptée en novembre 2023 et qui décrivait clairement les fonctions et les responsabilités de tous les partenaires concernées par le processus de diligence raisonnable. Au sujet de la gestion des risques institutionnels, elle a souligné que l'Entité a mis en œuvre les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et de l'audit interne dans ce domaine, notamment les processus d'évaluation et de validation des risques. Quant aux notes stratégiques, la Directrice a assuré aux délégations qu'elles étaient alignées sur le Plan stratégique 2022-2025 et les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Elle a indiqué que le financement direct des notes stratégiques était apprécié. La Directrice exécutive adjointe conclut en rappelant que l'une des priorités actuelles de l'Entité était de garantir que toutes les politiques, procédures et stratégies soient prises en compte à travers l'Entité et appliquées.

## V. Évaluation

17. La Directrice des Services indépendants d'évaluation et d'audit a présenté la métasynthèse de la contribution d'ONU-Femmes en matière de plaidoyer stratégique et de communication ([UNW/2024/CRP.2](#)). La métasynthèse a été réalisée pour résumer les tendances, identifier les facteurs, comprendre les difficultés et souligner les pratiques prometteuses autour des activités d'ONU-Femmes en matière de communication et de plaidoyer. Les principales conclusions de la métasynthèse ont mis en évidence les campagnes qui ont contribué aux changements des attitudes et des comportements, fait évoluer les discours sur l'autonomisation des femmes et donné des points d'entrée importants pour les discussions traitant de sujets sensibles. Il a été noté que la capacité de coordination et de mobilisation d'ONU-Femmes à tous les niveaux par des partenariats est ressortie comme un élément clé de ces avancées. La Directrice a présenté quelques facteurs favorables courants : ils comprennent les partenariats stratégiques, les approches adaptatives, la mobilisation de dirigeants influents et de personnes d'influence, la création de partenariats associant plusieurs parties prenantes ainsi que l'exploitation stratégique de la volonté collective. Elle a également relevé les difficultés récurrentes autour du besoin d'adopter des démarches cohérentes et de s'aligner sur des théories du changement plus générales pour les programmes. Des problèmes liés à la mise en œuvre à l'échelle locale et

le besoin de meilleures pratiques de suivi ont aussi été identifiés. La Directrice a rapporté aux délégations les huit suggestions pour maintenir et renforcer les efforts déployés par ONU-Femmes en matière de plaidoyer et de communication. En conclusion, elle a rappelé l'importance de maintenir le travail autour des campagnes de sensibilisation et de la mobilisation sociale pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

18. Le Directeur de la Division des partenariats stratégiques a fait part du point de vue de la direction d'ONU-Femmes concernant la métasynthèse. Il a souligné cinq domaines d'intérêt pour l'Entité. Le premier domaine était qu'ONU-Femmes souhaite continuer à faire évoluer sa stratégie de communication et de plaidoyer et situe cette dernière dans le cadre de l'examen à mi-parcours. Le deuxième domaine concernait le renforcement des capacités, notamment à l'échelle régionale, tandis que le troisième portait sur la cohérence au sein de l'organisation. Les quatrième et cinquième domaines mentionnaient la communication des résultats et la mise en œuvre locale. Le Directeur a souligné que les activités de communication et de plaidoyer dépendaient fortement de ressources de base non préaffectées. Par conséquent, il a insisté sur l'importance pour ONU-Femmes de maintenir un ratio raisonnable entre les ressources de base et les autres ressources.

19. Les délégations ont remercié le Service indépendant d'évaluation pour son rapport et ont salué l'engagement d'ONU-Femmes à mettre en œuvre ses recommandations, notamment l'élaboration d'une nouvelle stratégie de communication cette année. Au nom d'un groupe de pays, une délégation a fait remarquer l'importance d'une coopération étroite avec les acteurs locaux, notamment les organisations de la société civile, et a souligné que les campagnes de plaidoyer devaient être adaptées aux contextes locaux et accessibles aux groupes vulnérables. À cet égard, l'engagement de l'Entité en faveur du renforcement des réseaux régionaux de spécialistes en communication et de points focaux a été salué. Le groupe de pays a également insisté sur l'importance de mobiliser les hommes et les garçons dans les initiatives de sensibilisation en tant que partenaires de la promotion de l'égalité des sexes. Il a aussi souligné le besoin de consolider les pratiques de suivi pour mieux évaluer l'efficacité des activités de plaidoyer et de communication. ONU-Femmes a été interrogée sur la façon dont elle s'appuie sur les enseignements tirés des autres entités des Nations Unies pour orienter la conception d'outils et de ressources dédiés au suivi et à l'évaluation des activités de plaidoyer. Un autre État membre a rappelé l'importance d'adopter une stratégie de communication cohérente sur l'égalité des sexes au sein de l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement. Il a également interrogé ONU-Femmes sur sa stratégie pour contrer les fausses informations et les campagnes d'intimidation à l'encontre de l'Entité et de son mandat dans le cadre du recul de l'égalité des sexes. En outre, il lui a demandé comment les comités nationaux pouvaient soutenir efficacement une stratégie de communication mondiale. Une autre délégation a remercié ONU-Femmes d'avoir souligné le besoin d'un financement flexible et à long terme pour les campagnes. Elle a fait remarquer que dans un monde numérique hyperconnecté, les communications allaient à un rythme effréné, ce qui pose des difficultés, mais offre aussi des possibilités. Elle a ajouté que la politisation accrue des populations constituait un défi. Elle a souligné l'importance de disposer d'une approche institutionnelle cohérente et de capacités renforcées à tous les niveaux, notamment au niveau national, et a demandé à ce qu'ONU-Femmes explique les changements ainsi que les nouvelles approches qui seront mises en œuvre dans le cadre de l'examen à mi-parcours.

20. En réponse, le Directeur de la Division des partenariats stratégiques a communiqué des informations quant à la collaboration d'ONU-Femmes avec une société de recherche pour administrer une enquête auprès de 20 pays intitulée Étude sur les attitudes vis-à-vis de l'égalité entre les sexes. Il a souligné certains résultats de l'étude sur les normes et les attitudes sociales en matière d'égalité des sexes. Concernant la mobilisation des hommes et



des garçons, le Directeur a évoqué certaines initiatives liées au mouvement HeForShe, notamment une campagne intitulée « Respectfully Disruptive » (respectueusement déstabilisante). Quant aux enseignements tirés des autres entités, il a indiqué qu'ONU-Femmes était très active au sein du groupe de communication des Nations Unies et que l'Entité intensifiera ses efforts pour partager ces enseignements. Le Directeur a affirmé qu'ONU-Femmes travaillait avec des partenaires au sein du système des Nations Unies afin d'élaborer des stratégies pour contrer les fausses informations, et a fait remarquer que de nombreux obstacles restaient à surmonter et que davantage de travail était nécessaire dans ce domaine. En ce qui concerne les comités nationaux, il a souligné que les capacités changeaient à chaque comité national et que l'Entité essayait d'impliquer les comités dans les communications institutionnelles pour garantir un message cohérent. En résumé, il a indiqué que l'examen à mi-parcours abordera toutes les recommandations du rapport, en commençant par les questions prioritaires autour de la cohérence, de la mise en œuvre locale, de l'adéquation des capacités, de la priorité au numérique et de la communication sur les résultats. La Directrice de la Division des programmes, des politiques et de l'appui intergouvernemental a communiqué des informations sur la promotion d'un nouveau cadre fondé sur le renversement des représentations au sein d'ONU-Femmes pour transformer les masculinités issues du patriarcat. Afin d'illustrer les efforts déployés par ONU-Femmes pour assurer une cohérence à travers le système des Nations Unies, la Directrice a évoqué le lancement d'un nouveau cadre à l'échelle du système portant sur les soins lors de la 68<sup>e</sup> Commission de la condition de la femme (CSW68). Elle a également déclaré qu'ONU-Femmes était à la tête de l'équipe spéciale de la Vice-secrétaire générale sur l'examen des questions de genre, et que le projet d'un plan de mise en œuvre, appelé le Plan Clara, devrait bientôt être communiqué. Quant au recul de l'égalité des sexes, la Directrice a souligné le travail qu'effectuait ONU-Femmes avec ses partenaires pour donner une impulsion à une stratégie en faveur de l'égalité des sexes qui comporte des volets de communication et de plaidoyer importants. En conclusion, elle a rappelé aux délégations les enseignements importants qui ont été tirés ainsi que les résultats obtenus grâce à la campagne TOUS UNiS.

## VI. Questions relatives aux politiques et aux programmes

21. Dans ses observations liminaires lors de la réunion d'information sur la réponse opérationnelle d'ONU-Femmes en Afrique, la Directrice exécutive adjointe a informé les délégations que deux bureaux régionaux en Afrique avaient fixé des objectifs ambitieux dans plusieurs domaines d'impact en vue de soutenir les priorités continentales et nationales ainsi que la réalisation des ODD. Elle a souligné la contribution d'ONU-Femmes dans les domaines clés suivants : la participation égale des Africaines aux fonctions de leadership et aux processus décisionnels, l'élimination des violences à l'égard des femmes et des filles, l'action humanitaire, l'autonomisation économique ainsi que les femmes, la paix et la sécurité. Elle a précisé l'importance du travail qu'ONU-Femmes effectuait en Afrique dans le contexte actuel des nombreuses élections organisées sur le continent, l'augmentation des conflits, la crise climatique, l'augmentation du coût de la vie, l'imminence d'une crise liée au remboursement de la dette ainsi que le passage à la phase opérationnelle de l'accord de la zone continentale de libre-échange. Pendant son discours, le Directeur régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe et Directeur régional par intérim pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale a informé les délégations que, compte tenu du contexte actuel sur le continent, les efforts déployés dans les domaines de l'action humanitaire et des femmes, de la paix et de la sécurité étaient particulièrement intensifiés. Il a présenté en détail les principaux résultats obtenus au cours des dernières années dans les domaines de l'autonomisation économique, notamment l'agriculture climatiquement rationnelle, la budgétisation et les achats tenant compte des questions de genre ainsi que la réduction de la

fracture numérique. Il a également donné l'exemple du partenariat entre l'Entité et des institutions financières internationales. Au-delà de l'autonomisation économique, le Directeur a indiqué que presque tous les pays d'Afrique disposaient dorénavant d'un plan d'action national de deuxième ou troisième génération sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité. En outre, la capacité des équipes de pays des Nations Unies à intégrer les questions liées à l'égalité des sexes dans leurs cadres de coopération pour le développement a été renforcée. En ce qui concerne l'efficacité et l'efficience organisationnelles, la préparation aux audits, les cadres de responsabilité et de contrôle fiscaux et la gestion des risques ont bénéficié d'investissements accrus. Le Directeur a affirmé que plusieurs investissements seront entrepris à l'avenir pour l'innovation, l'inclusion et les partenariats, la portée des initiatives, l'action humanitaire et la cohérence globale.

22. À l'ouverture des débats, un État membre a exprimé son inquiétude concernant les nombreux obstacles complexes qui empêchaient l'autonomisation des femmes, des jeunes filles et des enfants, et a fait remarquer que cette question nécessitait une responsabilité et un engagement importants de la part de toutes les parties prenantes. Un représentant s'est prononcé au nom de plusieurs pays en rappelant son soutien continu au travail programmatique d'ONU-Femmes à l'égard de l'autonomisation économique des femmes, et a souligné l'importance des actions de l'Entité pour promouvoir la participation des femmes à la vie politique et soutenir le travail de la mission d'observation de l'Union africaine lors des prochaines élections nationales. Le groupe de pays a reconnu les résultats obtenus dans le cadre de la lutte contre les violences fondées sur le genre et a salué le programme Women Count qui a permis l'élaboration de politiques et de programmes dans la région. Il a demandé quelles composantes clés du programme permettaient d'accélérer le travail d'autonomisation économique réalisé par ONU-Femmes sur l'ensemble du continent et de quelle manière les résultats étaient mesurés. Le groupe s'est aussi interrogé sur les enseignements tirés de l'Initiative Spotlight de l'Union européenne et de l'ONU, et sur la façon dont ONU-Femmes travaillait avec le FNUAP pour s'assurer de l'intégration de la santé et des droits sexuels et reproductifs dans les efforts de l'Entité en faveur de l'autonomisation économique. Un autre représentant, s'exprimant pour le compte de son pays, a demandé en savoir plus sur les prochaines étapes visant à augmenter la participation des femmes aux activités de négociation et de médiation dans le cadre des processus de paix et au leadership politique. Il a également fait observer la nécessité de multiplier les synergies et de renforcer la coopération entre la Commission de consolidation de la paix et ONU-Femmes. Une autre délégation a salué les initiatives menées au niveau local dans le cadre du Forum Génération Égalité et a souhaité en apprendre davantage sur la formulation d'une feuille de route sous-régionale pour la mise en œuvre des engagements régionaux visant à assurer l'accès de toutes les femmes aux droits en matière de sexualité et de procréation d'ici à 2030. La délégation a également accueilli favorablement l'avancée du débat portant sur la création d'un comité régional consacré à Génération Égalité ainsi que de comités et d'équipes techniques nationaux. Un autre État membre a encouragé la poursuite de la collaboration en faveur du développement local et la création de relations pertinentes et efficaces avec les acteurs humanitaires des différentes régions. Il a également salué les efforts déployés par ONU-Femmes pour augmenter la production de données ventilées par sexe afin d'étayer les données probantes et le dialogue. La délégation a demandé des précisions sur la manière dont ONU-Femmes promouvait ses efforts de collecte de données sur ces populations clés, ainsi que davantage de renseignements concernant son travail avec les filles et les jeunes femmes en Afrique, et plus particulièrement sur son implication dans les processus de paix. Un autre représentant a demandé comment il pourrait contribuer à renforcer la mise en œuvre des actions à l'échelle nationale, et souhaitait en savoir davantage sur le travail d'ONU-Femmes auprès des organisations locales de femmes et des mouvements féministes en Afrique. Une autre délégation s'est interrogée sur la façon dont

ONU-Femmes pourrait tirer parti des partenariats avec le système des Nations Unies pour le développement et les institutions financières internationales afin d'accélérer l'obtention de résultats. Elle a également demandé des précisions sur les activités d'ONU-Femmes qui ont trait aux liens entre le genre et le climat.

23. En réponse, le Directeur régional a reconnu que l'Initiative Spotlight constituait un programme fondamental à l'échelle du monde entier, grâce à ses réalisations clés en Afrique autour de l'élaboration de politiques, de l'implication d'acteurs non conventionnels et de la création de produits de connaissance. Quant au travail accompli dans les domaines de la santé et des droits sexuels et reproductifs et de la violence fondée sur le genre en Afrique, il a souligné que l'instauration d'un dialogue avec les gouvernements s'est avérée être un outil essentiel pour progresser sur ces questions. Le Directeur a déclaré que l'adaptation aux changements climatiques représentait un volet central dans le travail de l'Entité sur l'autonomisation économique des femmes. Il a également indiqué que certains pays disposaient de nombreuses données concernant le leadership politique des femmes. Néanmoins, des efforts supplémentaires doivent encore être consentis sur l'ensemble du continent pour refléter de manière précise les données actuelles de chaque pays. S'agissant de la participation de la société civile, le Directeur a souligné qu'ONU-Femmes jouait généralement le rôle de passerelle entre les différents acteurs de la société civile intégrés au sein des équipes de pays des Nations Unies. Il a déclaré que des mesures avaient été prises pour faire participer plus de femmes au niveau local afin de veiller à ce que les initiatives soient reflétées dans les politiques. Quant aux données, il a informé les délégations que, grâce au renforcement des capacités et au soutien technique, les partenariats établis au niveau national assuraient l'intégration d'une perspective de genre dans la collecte de données par les États membres. Concernant les partenariats avec les institutions financières internationales, le Directeur a mis en avant les efforts déployés pour créer des instruments permettant de faire évoluer les discours sur l'autonomisation économique des femmes. La Directrice de la Division des programmes, des politiques et des affaires intergouvernementales a cité les exemples des différentes activités qu'entreprenait ONU-Femmes en matière de transformation des soins et des travaux domestiques, de promotion des achats tenant compte des questions de genre et de soutien de l'agriculture résiliente aux changements climatiques. Elle a également communiqué des informations sur un programme sur l'autonomisation économique des femmes en milieu rural mené conjointement avec des organisations sises à Rome. Elle a souligné le rôle que remplissait ONU-Femmes en tant que secrétariat du Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire dans le renforcement des rôles que jouent les jeunes femmes en tant qu'artisanes de la paix et médiatrices. Elle a aussi évoqué le soutien direct de l'Entité en faveur du renforcement des capacités des organisations locales présentes sur le terrain en Afrique. Elle a identifié le programme Women Count comme un mécanisme essentiel pour garantir que les organisations locales font partie intégrante du processus de promotion et de production des données. En s'appuyant sur les réponses précédentes, la Directrice exécutive adjointe a mis en avant cinq points. Le premier portait sur l'importance d'établir un lien entre les activités normatives, opérationnelles et de coordination d'ONU-Femmes et de mettre en évidence l'avantage comparatif de l'Entité dans ces domaines. Les deuxième et troisième points étaient axés sur les questions de propriété et de contrôle des moyens de production par les Africaines et l'engagement visant à mettre fin au mariage des enfants et aux grossesses adolescentes dans le cadre de la lutte contre les violences fondées sur le genre. Les derniers points portaient sur l'importance de l'appui technique fourni aux États membres autour du renforcement des capacités institutionnelles visant à soutenir les réformes législatives et juridiques, ainsi que sur l'exploitation des ressources nationales consacrées à la budgétisation tenant compte des questions de genre. La Directrice exécutive adjointe a

conclu en insistant sur la nécessité de collaborer avec des organisations de femmes et d'autres acteurs locaux dans le cadre de l'action humanitaire.

## **VII. Réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida**

24. Dans ses observations liminaires, la Directrice exécutive adjointe a présenté des comptes rendus clés sur l'application des recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). Elle a cité des données statistiques démontrant les progrès réalisés dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida, mais a fait remarquer qu'ils demeuraient inégaux. Elle a expliqué à quel point le VIH/sida restait présent et que celui-ci continuait de toucher les femmes et les filles de manière disproportionnée. Évoquant le déficit financier, elle a rappelé que les pays ne pourraient être pleinement soutenus sans que le Programme commun d'ONUSIDA ne soit intégralement financé. Elle a salué l'adoption du plan de travail d'ONUSIDA pour la période 2024-2025 et l'évaluation du Secrétariat d'ONUSIDA par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales. En outre, elle a donné des exemples des réalisations d'ONU-Femmes en matière de lutte contre le VIH dans plusieurs pays, notamment son rôle de coordination du Partenariat mondial pour l'élimination de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH en Tanzanie, qui soutient les mouvements de femmes pour abroger les lois discriminatoires relatives au VIH. En conclusion, elle a indiqué que la CSW68, dont le thème prioritaire portait sur la lutte contre la pauvreté des femmes et des filles dans toute leur diversité, offrait une occasion stratégique pour réaffirmer la détermination de l'Entité à mettre fin aux inégalités et à autonomiser les femmes et les filles dans le contexte de la lutte contre le VIH, permettant ainsi de garantir leurs droits.

25. La Directrice exécutive adjointe de la Division des programmes d'ONUSIDA a félicité ONU-Femmes pour sa précieuse contribution à ONUSIDA et a salué la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive pour son engagement résolu en faveur du programme. Elle a insisté sur le rôle déterminant d'ONU-Femmes dans le renforcement de l'approche sensible au genre. Elle a souligné les progrès réalisés à travers le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et a présenté des résultats positifs obtenus en faveur des femmes et des filles. Elle a déclaré que la prochaine session de la Commission de la condition de la femme et du Sommet de l'avenir était une bonne occasion pour renforcer la coopération en matière de lutte contre le VIH/sida et réaliser des progrès en faveur de la cible 3.3 des ODD.

26. Une déclaration conjointe au nom de 19 pays a félicité ONU-Femmes pour sa contribution à ONUSIDA. Elle a également salué les progrès accomplis face au VIH/sida et a fait remarquer qu'il fallait poursuivre les efforts sur les services à destination des femmes et des filles dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida. En outre, le groupe a salué les efforts soutenus d'ONU-Femmes pour intégrer les questions liées aux droits humains et à l'égalité des sexes dans les interventions globales sur le VIH et le sida. Il a souligné six grandes réalisations d'ONU-Femmes dans le programme conjoint. Le groupe a appelé ONU-Femmes à : 1) étendre et approfondir ses partenariats, notamment avec les communautés touchées ; 2) continuer à garantir la sécurité du personnel spécialisé dans le VIH à la lumière de la baisse des financements en faveur de la lutte contre le VIH/sida ; et 3) continuer à tirer parti de son triple mandat afin d'orienter les efforts vers l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida.

La déclaration a également rappelé combien il était important que le Secrétariat d'ONUSIDA dispose des ressources suffisantes pour mener à bien son mandat sur le VIH. S'exprimant pour le compte de son pays, une délégation a souligné la nécessité de coordonner les institutions et les partenaires stratégiques en vue d'améliorer les résultats issus des interventions menées dans le pays et la région. Un autre intervenant a félicité ONU-Femmes pour le travail qu'elle a fourni jusqu'ici pour lutter contre le VIH et le sida, et a indiqué qu'il fallait améliorer les stratégies qui ont fait leurs preuves pour remédier aux inégalités entre les sexes, facteur important de la propagation du VIH/sida. De la même manière, une autre délégation a appelé à mobiliser des ressources suffisantes pour lutter contre le sida, et a insisté sur le fait que tous les efforts déployés devaient refléter précisément les données et les changements de politiques nécessaires sans stigmatisation ni discrimination.

27. En réponse, la Directrice exécutive adjointe a rappelé l'importance de collaborer et d'établir des partenariats à travers le programme conjoint afin de maintenir les services à destination des femmes et des filles pour combattre le VIH/sida. La Directrice de la Division des programmes, des politiques et de l'appui intergouvernemental a décrit les mesures qu'ONU-Femmes a prises pour soutenir la collaboration et la coordination dans le cadre du programme conjoint. Elle a évoqué en outre les efforts qu'ONU-Femmes a déployés pour établir des partenariats avec des États membres et d'autres entités afin de respecter le Programme 2030 et ne laisser personne de côté. La Directrice exécutive adjointe d'ONUSIDA a rappelé le rôle décisif d'ONU-Femmes dans le partenariat du programme conjoint et a souligné qu'il était important de continuer à utiliser des données ventilées pour mieux comprendre le contexte dans lequel les infections continuent à se propager ainsi que les communautés au sein desquelles elles se transmettent.

## **VIII. Visite sur le terrain**

28. Au nom de la délégation de la visite conjointe sur le terrain, le Ministre conseiller d'Italie, M. Marco Romiti, a publié des informations relatives à la visite sur le terrain des Conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD du FNUAP, de l'UNOPS, du Programme alimentaire mondial (PAM) et d'ONU-Femmes au Sénégal du 2 au 6 octobre 2023. Il a expliqué que la visite sur le terrain avait pour but d'observer et d'évaluer le système des Nations Unies au Sénégal dans le contexte des priorités nationales et régionales. La délégation a exprimé sa plus profonde gratitude au Gouvernement du Sénégal, à l'équipe de pays des Nations Unies et au Coordonnateur résident pour l'avoir accueillie et pour avoir facilité cette visite très minutieuse.

29. La délégation a estimé que le travail réalisé par le système des Nations Unies au Sénégal s'alignait avec les objectifs du pays et qu'il a été très bien reçu par le Gouvernement du Sénégal. Le Gouvernement du Sénégal a échangé avec la délégation au plus haut niveau possible, réaffirmant ainsi sa satisfaction quant au travail fourni par les Nations Unies et son soutien en faveur du multilatéralisme. La délégation a visité plusieurs projets conjoints des Nations Unies, ainsi que des projets d'ONU-Femmes. La délégation a observé la manière dont ONU-Femmes travaillait sur des questions telles que l'autonomisation des femmes et la violence à l'égard des femmes, et a fait remarquer les effets positifs des interventions de l'Entité sur le territoire. Dans le cadre des enseignements tirés pour les prochaines visites sur le terrain, le représentant a demandé à ce que la délégation soit davantage impliquée dans les préparations de la visite et qu'elle multiplie les échanges avec les bénéficiaires directes de ces projets.

30. Un État membre s'exprimant pour le compte de son pays a félicité l'organisation de la visite sur le terrain et a remercié tous les participants. L'intervenant a poursuivi en soulignant l'importance de ces visites, car elles permettent d'estimer la valeur réelle des programmes des Nations Unies.

## **IX. Déclaration du Président du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes et mesures prises par l'administration**

31. Dans sa déclaration, la deuxième vice-présidente du Conseil du personnel d'ONU-Femmes a fait part de son inquiétude concernant la crise au Moyen-Orient et les nombreuses victimes parmi le personnel des Nations Unies à Gaza, tout en insistant sur l'importance de pouvoir travailler en toute sécurité. Elle a mentionné la préoccupation du Conseil du personnel concernant la démarche d'ONU-Femmes axée sur le terrain et les répercussions qu'elle peut avoir sur la vie de famille des membres du personnel et leurs propres circonstances. Elle a également déclaré que le Conseil du personnel se tenait prêt à faire le relais entre la Direction exécutive et le personnel, et a fait remarquer qu'une intervention du personnel à un stade plus précoce dans le processus permettrait d'assurer une transition sans heurt. Par ailleurs, la deuxième vice-présidente a souligné l'importance de l'évolution professionnelle au sein d'ONU-Femmes. Elle a suggéré un effort conjoint de la direction et des ressources humaines pour créer une stratégie d'ensemble consacrée à l'évolution professionnelle qui permettrait à ONU-Femmes de se positionner comme un leader en matière d'emploi productif et de travail décent. Elle a fait remarquer qu'ONU-Femmes a su atteindre et dépasser les objectifs dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et a reconnu la culture de confiance et de solidarité qui régnait au sein de l'Entité. Elle s'est également inquiétée des problèmes liés à la représentation du personnel d'ONU-Femmes, et a reconnu que le personnel contractuel ne représentait que 36 % des ressources humaines d'ONU-Femmes. Elle a déclaré que le Conseil du personnel avait intégré des membres associés non-fonctionnaires au sein du siège et des bureaux de pays, mais qu'un écart subsistait concernant les droits de représentation. En outre, la deuxième vice-présidente a évoqué les élections réussies du Conseil du personnel pour 2023, qui a accueilli cinq nouveaux représentants issus du PNUD et de l'UNOPS. Elle a rappelé la détermination du Conseil à protéger les droits du personnel et les conditions de travail par l'intermédiaire de la Fédération des fonctionnaires internationaux des Nations Unies (UNISERV) et de la création d'un Forum mondial des représentants du personnel. Pour conclure, elle a remercié l'Équipe de direction d'ONU-Femmes ainsi que la Division des ressources humaines pour leur soutien.

32. En réponse, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a exprimé sa gratitude la plus sincère au Conseil du personnel pour ses efforts pour créer et maintenir un environnement de travail sain au sein d'ONU-Femmes. La Directrice exécutive de l'Entité a réitéré l'inquiétude exprimée par le Conseil quant aux pertes en vies humaines du personnel des Nations Unies dans le Moyen-Orient, et a rappelé son engagement à garantir la sécurité de l'ensemble du personnel. Elle a déclaré que la direction poursuivra ses échanges avec le personnel afin d'examiner les enseignements tirés et les expériences d'autres organismes qui ont accentué leur présence sur le terrain. La Directrice exécutive de l'Entité a affirmé qu'un travail était en cours avec le PNUD sur la possibilité d'appliquer une nouvelle modalité contractuelle en vue de remplacer de nombreux contrats de sous-traitance. Elle a reconnu que la taille d'ONU-Femmes par rapport aux autres entités et organismes pouvait limiter le nombre de postes permanents disponibles, mais a déclaré qu'elle fera tout son possible pour veiller à ce que les modalités contractuelles soient utilisées à des fins appropriées. Elle a salué le travail du Conseil du personnel sur les

perspectives de carrière et a déclaré qu'elle se fondera sur ces initiatives à l'avenir. De plus, elle s'est montrée confiante à l'égard de la politique d'ONU-Femmes sur la flexibilité du travail, cette politique s'alignant avec le régime commun des Nations Unies afin de permettre au personnel de concilier leurs responsabilités professionnelles et personnelles. Elle a conclu en remerciant le Conseil du personnel pour sa contribution et son travail qui ont permis à ONU-Femmes d'atteindre ses objectifs.

33. Une déclaration conjointe au nom de 31 États membres a remercié le Conseil du personnel pour avoir fait part de son point de vue. Les pays ont souligné l'importance de disposer d'un lieu de travail sûr et ont reconnu les défis à relever pour garantir cet environnement à l'échelle mondiale, où les conditions de travail sont souvent délicates. Le groupe a encouragé l'ensemble des entités et des organismes des Nations Unies à veiller à ce que le lieu de travail soit exempt de toute forme de discrimination, de mauvais traitement et d'exploitation. À ce titre, il a évoqué l'importance de la transparence, de la responsabilité et de l'ouverture d'esprit. Le groupe s'est interrogé sur la façon dont le Conseil œuvrait en partenariat avec d'autres conseils du personnel pour élargir sa collaboration et atteindre des objectifs communs. Le groupe a également demandé comment le Conseil du personnel travaillait pour favoriser une culture institutionnelle plus inclusive et sûre au sein d'ONU-Femmes, et si le Conseil militait en faveur de conditions de travail plus égalitaires pour l'ensemble du personnel, indépendamment des modalités contractuelles. En outre, le groupe a demandé si le Conseil du personnel s'estimait soutenu dans son rôle par ONU-Femmes et d'autres organismes, et comment le Conseil d'administration de l'Entité pouvait appuyer le Conseil du personnel. Pour conclure, le groupe a manifesté l'espoir de voir une action collective en 2024 en vue de la réalisation des ODD, et a affirmé la nécessité d'autonomiser les effectifs des Nations Unies pour y parvenir.

34. En réponse aux commentaires des États membres, la deuxième vice-présidente du Conseil du personnel a déclaré qu'en tant que membre d'UNISERV, le Conseil du personnel pouvait participer aux échanges organisés entre les organisations du personnel au sein du régime commun des Nations Unies. La deuxième vice-présidente a ensuite mentionné qu'au sein d'ONU-Femmes, le Conseil du personnel travaillait avec plusieurs groupes et conseils ainsi que le Point focal pour la parité entre les sexes afin de garantir un environnement de travail inclusif. Elle a également rapporté que selon le Conseil du personnel, la démarche d'action sur le terrain était un processus compliqué et a insisté sur le besoin d'inclure autant de personnel que possible dans celui-ci. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a salué à nouveau le travail réalisé par le Conseil du personnel, et a rappelé sa volonté d'intégrer pleinement le personnel dans toutes les décisions qui le concernent. En réponse, le Directeur des ressources humaines a déclaré qu'ONU-Femmes travaillait avec le Conseil du personnel selon la politique des procédures et des orientations, laquelle permettait d'inclure le Conseil du personnel dans les processus décisionnels de la direction d'ONU-Femmes. La Directrice exécutive adjointe a informé les États membres de ses nouvelles fonctions : elle travaille sur la gestion prévisionnelle des besoins en personnel et l'évolution professionnelle pour favoriser un lieu de travail épanouissant avec des ressources humaines diversifiées. Elle a conclu en remerciant le personnel d'ONU-Femmes pour son travail et son engagement à surmonter les nombreux défis.

## X. Clôture

35. Dans sa déclaration finale, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a remercié la Présidente du Conseil d'administration pour sa direction avisée de la première session ordinaire de l'année. Elle a remercié les vice-présidents pour leur leadership et leur coordination efficace au sein de leurs groupes régionaux, et salué la facilitation des négociations par la Mission permanente de la Suède. Elle a également salué la présence et la participation active de la Ministre de la femme, de la famille et de l'enfant de la Côte d'Ivoire lors de la première session ordinaire, et a remercié la Vice-présidente et Représentante permanente adjointe de la Côte d'Ivoire pour avoir expertement présidé une des séances plénières. En outre, la Directrice exécutive de l'Entité a remercié le Comité des commissaires aux comptes et le Conseil du personnel pour leur soutien continu et leur collaboration fructueuse. Elle a exprimé sa satisfaction à l'égard de tous les collègues d'ONU-Femmes, notamment ses deux adjointes pour leur toute première session, et du Secrétariat du Conseil d'administration et de son équipe pour avoir contribué à rendre la première session ordinaire parfaite. Elle a également remercié l'ensemble des délégués pour leur travail et les débats constructifs qui ont pu être menés ces deux derniers jours.

36. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a fait remarquer qu'aucun pays n'avait encore atteint l'égalité des sexes, bien que quelques années seulement nous séparaient de 2030. Elle a salué le Conseil d'administration pour avoir saisi l'urgence de la situation, et a souligné l'importance de redoubler d'efforts pour parvenir à l'égalité des sexes, notamment lors de la session de la Commission de la condition de la femme à venir. Puisque la CSW68 abordera l'architecture financière régionale, le financement et la pauvreté, elle a demandé à ce que les délégations fassent des droits des femmes une priorité du programme d'action international dans le domaine financier. La Directrice exécutive de l'Entité a également exprimé sa reconnaissance à l'égard des États membres pour l'attention qu'ils portent à l'Assemblée générale, au Sommet de l'avenir et à Beijing+30, mentionnant qu'elle avait été encouragée par les engagements ambitieux qu'ils avaient pris devant le Conseil.

37. En ce qui concerne le travail réalisé par ONU-Femmes en Afrique, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a réaffirmé son engagement à poursuivre les investissements en faveur des bureaux régionaux et de pays de l'Entité ainsi qu'à rester proche des personnes pour lesquelles elle œuvre. Elle a souligné que pour ce faire, ONU-Femmes œuvrera au cœur du système des Nations Unies, tout en assurant son rôle de coordination afin d'influencer et soutenir le travail de ses organisations sœurs et de s'aligner sur le travail de ces dernières. Elle a souligné que ce travail continuera d'être mené en collaboration avec les jeunes et la société civile.

38. S'agissant de la douzième opinion sans réserve sur les états financiers d'ONU-Femmes pour l'année terminée le 31 décembre 2022, la Directrice exécutive de l'Entité a fait remarquer que pour la troisième année consécutive, aucune recommandation de longue date formulée par le Comité des commissaires aux comptes n'était restée en suspens. Par ailleurs, elle s'engage à réaliser des améliorations opérationnelles et à tendre vers l'excellence. Elle s'est engagée à maintenir les investissements en faveur des activités de communication et de plaidoyer d'ONU-Femmes, ainsi qu'à renforcer les capacités de l'organisation s'agissant de la communication extérieure afin de garantir l'adaptation de ses approches en matière de communication et de plaidoyer au contexte local, tout en démontrant les effets, à tous les niveaux, des efforts déployés en la matière, et en tirant pleinement parti de leur cohérence pour optimiser l'efficacité des actions d'ONU-Femmes avec des ressources limitées. La Directrice exécutive de l'Entité a rappelé la détermination



d'ONU-Femmes à présenter des exemples de réussite et à mettre en avant les avancées positives. En guise de conclusion, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a remercié les délégations pour leur soutien et leur confiance envers ONU-Femmes. Elle a ajouté qu'ONU-Femmes avait pour objectif de garantir les droits de toutes les femmes et de toutes les filles, partout dans le monde.

39. Dans son discours de clôture, la Présidente du Conseil d'administration a exprimé sa satisfaction quant à la qualité et à la richesse des discussions menées sur chaque point de l'ordre du jour. Elle a félicité la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive, les Directrices exécutives adjointes ainsi que tous les présentateurs du Secrétariat pour leur travail remarquable et leurs efforts, lesquels ont contribué au niveau élevé de qualité des délibérations. Elle a également remercié les Vice-présidents pour leur soutien généreux tout au long de la première session ordinaire et la Mission permanente de la Suède pour son accompagnement précieux lors de l'adoption de la décision. Elle a réitéré ses remerciements au Secrétariat du Conseil d'administration et son équipe pour leur soutien au cours de la première session ordinaire, et a exprimé sa reconnaissance à toute l'équipe de la Mission permanente du Panama pour avoir contribué à la préparation et à l'organisation de la session. Elle a enfin adressé ses remerciements aux différents intervenants pour leurs contributions et a réaffirmé l'engagement du Conseil d'administration à réaliser l'égalité des sexes ainsi que sa détermination à poursuivre la lutte contre toutes les formes de discrimination afin d'instaurer un monde plus pacifique, plus prospère et plus durable, dans lequel les femmes et les filles peuvent jouir pleinement de leurs droits.

40. La session a ensuite été levée.

## Annexe I

### Décisions adoptées lors de la première session ordinaire de 2024

#### 2024/1

#### Rapport financier et états financiers audités de l'année terminée le 31 décembre 2022 et Rapport du Comité des commissaires aux comptes

*Le Conseil d'administration :*

1. *Prend note* du rapport du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2022 ;
2. *Prend note avec satisfaction* de la douzième opinion sans réserve rendue par le Comité des commissaires aux comptes concernant les états financiers d'ONU-Femmes pour l'année terminée le 31 décembre 2022 ;
3. *Prend note* de la réponse de la direction d'ONU-Femmes au Rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'année terminée le 31 décembre 2022 ;
4. *Encourage* ONU-Femmes à poursuivre avec diligence la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport ;
5. *Soutient* les progrès constants réalisés par ONU-Femmes dans l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes et loue les efforts déployés par ONU-Femmes pour qu'aucune recommandation émise de longue date ne reste à appliquer pour la troisième année de suite ;
6. *Prend note* des observations et des recommandations en matière de gestion des risques et décide d'inclure, lors de la première session ordinaire de 2025, un point de décision concernant la gestion des risques. Il demande également à ONU-Femmes de fournir, en vertu dudit point de décision, un compte rendu sur la poursuite des activités visant l'amélioration du système de gestion des risques institutionnels et des risques critiques d'importance stratégique ;
7. *Constate* les efforts entrepris en vue d'améliorer la gestion prospective et efficace du budget, et exige l'organisation d'une séance d'information à cet égard avant la première session ordinaire de 2025 ;
8. *Demande* que, pour les présentations des rapports du Comité des commissaires aux comptes au Conseil d'administration, un représentant du Comité soit encore présent pour répondre aux questions du Conseil d'administration.

13 février 2024